

S.M./

Ruhengeri, le 7 novembre 1952

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENGARI

N° 2676/HUIS

O B J E T

Sommation JEVDJENYEVICK

Ruhengeri



6719

N° 2677 /HUIS.- TRANSMIS copie pour
information à Monsieur le Greffier du
Tribunal de Résidence à K I G A L I

Ruhengeri, le 7 novembre 1952

L'HUISSIER,

D.NEVEJANS

Monsieur le Directeur,

Comme suite à votre lettre n° Kis/Div/1030/52 du 10/10/52,
j'ai l'honneur de vous retourner dûment rempli et signé l'original
d'une sommation à charge du Sieur JEVDJENYEVICK.-

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de
ma considération très distinguée.-

L'HUISSIER,

sé/ D.NEVEJANS

Monsieur le Directeur

de la S E D E C

à

K I S E N Y I

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

RESIDENCE DU RUANDA

/ R E C O M M A N D E /

TERRITOIRE DE RUHENGIERI.-

N° 2442 / HUIS.-

O B J E T

Aff. JEVDJENYEVICK

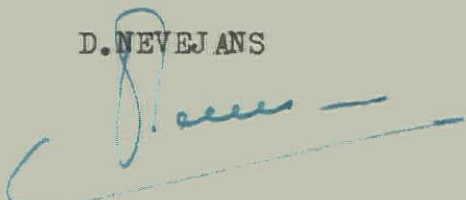
Monsieur le Directeur,

Comme suite à votre lettre n° Kis/Div/1030/52 du
10 octobre 1952, j'ai l'honneur de vous retourner ci-joint
le dossier complet en vous priant de bien vouloir vous adres-
ser à Monsieur le Greffier du Tribunal de 1ère Instance à
Kigali qui me transmettra les pièces.-

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de
ma considération très distinguée.-

L'HUESSIER,

D. NEVEJANS



Monsieur le Directeur
de la S E D E C à

K I S E N Y I



SEDEC, S.A.

PARTOUT AU CONGO

LAKES AREA

DATE

RÉF.:

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération et de ma haute estime.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération et de ma haute estime.

Très respectueusement,
Monsieur le Directeur.

Chèque sur BCB 2.827.403.

V.N.

GREFFE DU TRIBUNAL DE RESIDENCE

K I G A L I

Territoire

du RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI

GEWEST

N° 86 / D.2/Grefte...

Rappeler dans la réponse la date et le numéro.

In het antwoord vermelden:
nummer en dagtekening.

Réponse au n°
Antwoord op n°

du 19.....
van

ANNEXE
Bijlage

OBJET :
Voorwerp

Sommation à charge
de JEVDJENYEVICK

Kigali, le 31 octobre 1952.
de

Monsieur l'Huissier,

Me référant à votre lettre N° 2442/H.

du 21 octobre 1952 adressée à Monsieur le Directeur
de la Sedec à Kisenyi, j'ai l'honneur de vous faire
tenir en annexe une sommation en deux exemplaires
à signifier au sieur JEVDJENYEVICK.

L'original, dûment signifié, sera renvoyé au requé-
rant (Société Sedec à Kisenyi).

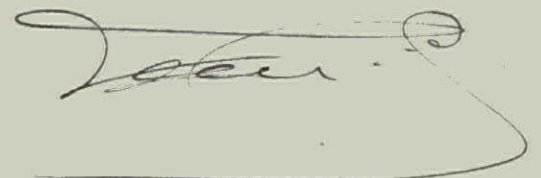
Je vous signale, à cette même occasion,
qu'à l'avenir vous aurez à signifier les sommations qui
vous seront adressées, sans devoir passer par mon
X office.

Veuillez trouver ci-joint un chèque
de 80,- frs (N° Z. 827403) émis au nom du territoire
de Ruhengeri.

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE RESIDENCE,
V. ROUARD,

A Monsieur l'Huissier

RUHENGERRI



RUANDA - URUNDI
SERVICE DES FINANCES
BUREAU DES IMPOTS

N° 6236 Fin.-IV.

Objet:

Recouvrements poursuites.

Huis
11/12
Recommandé

Transmis à Monsieur

commandement

à charge de Mr.

sommation

à

pour obtenir paiement de la somme de frs

I. P.

I. R.

19

art.

Facture n°

du

bordereau de recouvrement T. M.

En cas de non paiement dans un délai de huit jours à
partir de la date de signification du commandement il y a lieu de
procéder à la saisie exécution.

Usumbura le 7-7-1952

Le Chef du Bureau des Impôts,

Le Chef du Service des Finances du Ruanda-Urundi.

R. DELESTRAIT